

VILLE DE RIORGES

N° 2_9

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYMCZAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

FINANCES

**AIDE HUMANITAIRE
OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A LA FONDATION DE FRANCE
POUR LES SINISTRES DE L'OURAGAN
SURVENU DANS LES PETITES ANTILLES**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"Un ouragan (dénommé "Irma") s'est abattu sur les petites Antilles le 7 septembre dernier. Des décès sont à déplorer et toutes les infrastructures essentielles (routes, réseaux de communication, établissements de soin, production d'énergie et d'eau potable...) sont détruites.

Des renforts sont envoyés depuis l'Hexagone (sapeurs-pompiers, escadron gendarmerie mobile et techniciens...). L'urgence principale, outre la recherche et le secours médical aux victimes, est de fournir à manger et à boire aux habitants ; il n'y a plus d'eau potable sur les îles. Il va falloir aussi reconstruire les réseaux, les infrastructures et les habitations.

Devant l'ampleur de cette catastrophe, la commune souhaite apporter une contribution financière aux populations sinistrées.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € qui sera versée à la Fondation de France, pour venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Irma.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-2_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017